

Le point sur l'emploi dans les zones d'emploi d'Alsace

3^{ème} trimestre 2015

Sources : INSEE
STMT, Pôle emploi-Dares
Urssaf-Acoss



1. RAPPEL DÉMOGRAPHIQUE

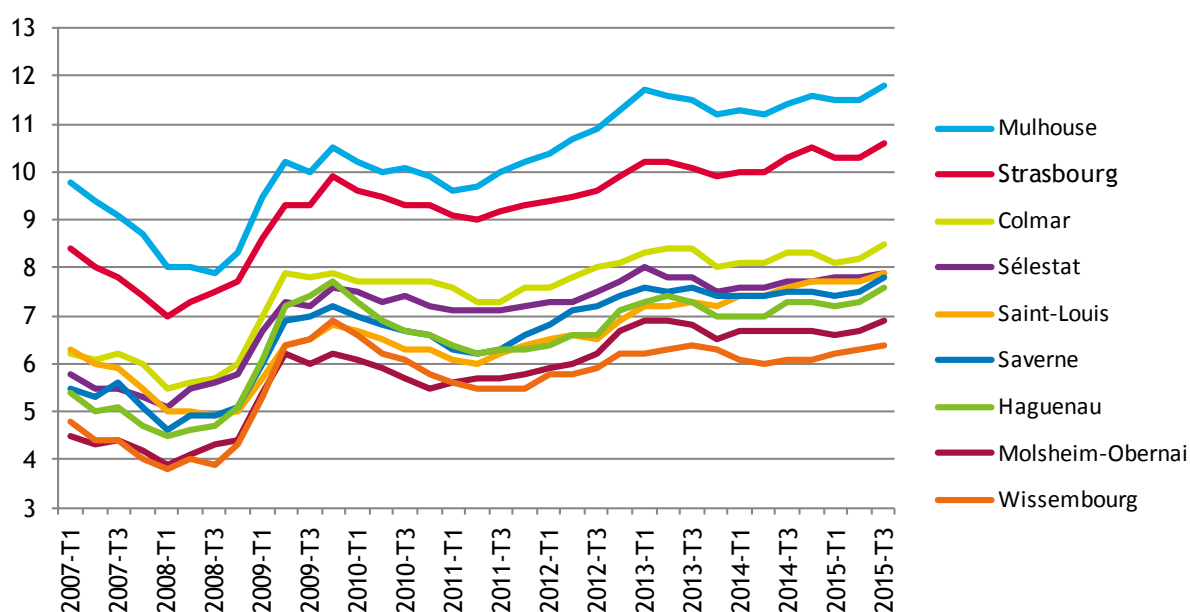
- Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'actifs (personnes en emploi et chômeurs) et l'ensemble de la population correspondante.
- Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'individus de la classe ayant un emploi et le nombre total d'individus de la classe.

	Population			Taux	
	totale	15 à 64 ans	active 15 à 64 ans	d'activité	d'emploi
Alsace	1 859 869	1 227 232	909 208	74,1%	64,9%
ZE Colmar	194 379	126 047	95 755	76,0%	66,7%
ZE Haguenau	201 192	133 045	101 695	76,4%	68,7%
ZE Molsheim-Obernai	134 202	87 716	67 347	76,8%	69,9%
ZE Mulhouse	431 337	278 322	202 949	72,9%	62,1%
ZE Saint-Louis	119 631	79 929	61 874	77,4%	69,3%
ZE Saverne	77 875	50 211	37 669	75,0%	67,7%
ZE Sélestat	84 196	54 586	41 766	76,5%	68,2%
ZE Strasbourg	576 493	390 039	278 744	71,5%	61,7%
ZE Wissembourg	40 564	27 336	21 410	78,3%	71,4%

Source : INSEE, RP2012 exploitation principale

2. LE TAUX DE CHÔMAGE DANS LES ZONES D'EMPLOI D'ALSACE

Source : INSEE



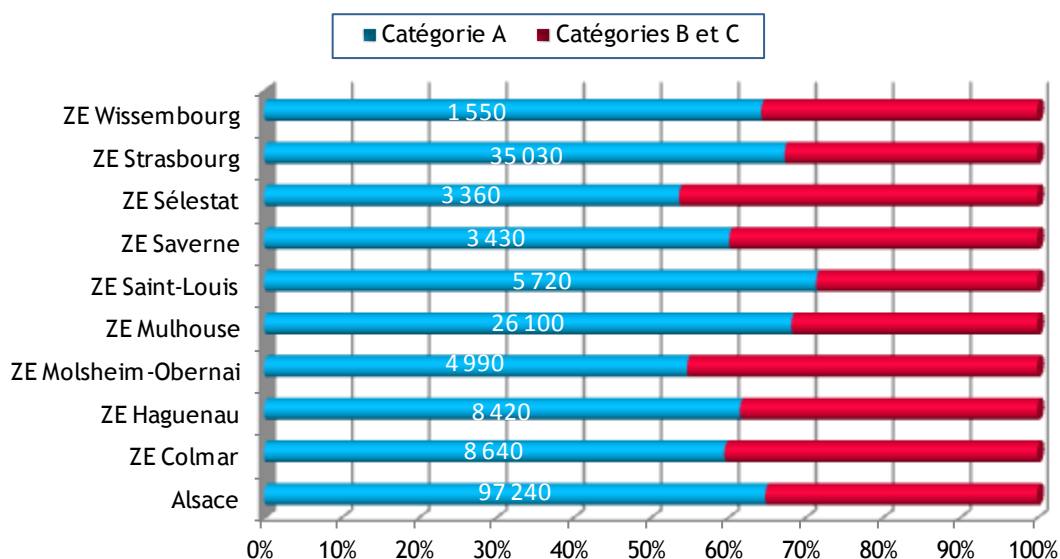
Le document détaillé du baromètre économique de l'ADIRA (cf. www.adira.com, rubrique « Observatoire ») reprend les données chiffrées publiées par l'INSEE.

3. LES DEMANDEURS D'EMPLOI EN FIN DE MOIS (SEPTEMBRE 2015)

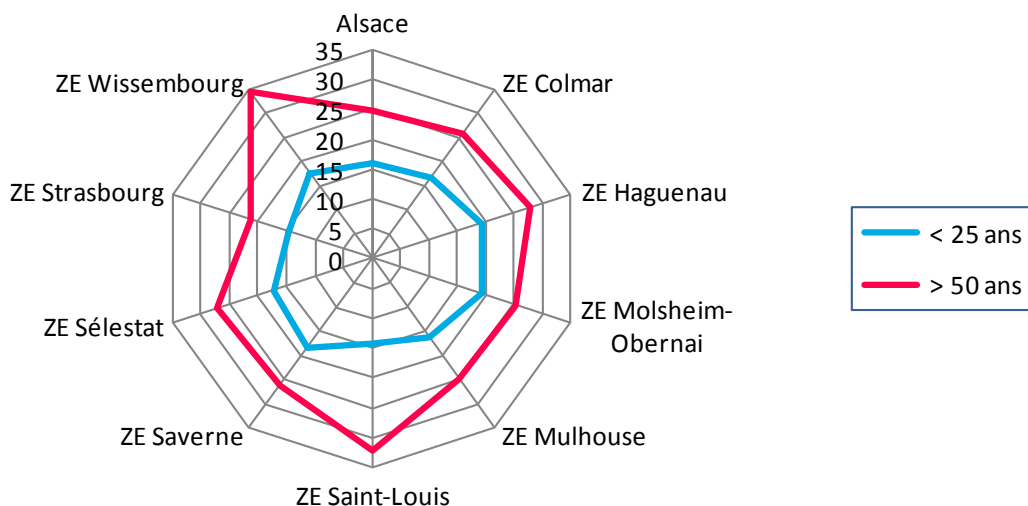
Source : STMT, Pôle emploi-Dares

- Les demandeurs d'emploi de catégorie A sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et n'ont pas travaillé au cours du mois.
- Les demandeurs d'emploi de catégorie B sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ont exercé une activité réduite de 78 heures ou moins au cours du mois.
- Les demandeurs d'emploi de catégorie C sont tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ont exercé une activité réduite de plus de 78 heures au cours du mois.

/// LES DEFM DE CATÉGORIE A PAR RAPPORT À L'ENSEMBLE DES CATÉGORIES A, B, C FIN SEPTEMBRE 2015 (données brutes arrondies à la dizaine)



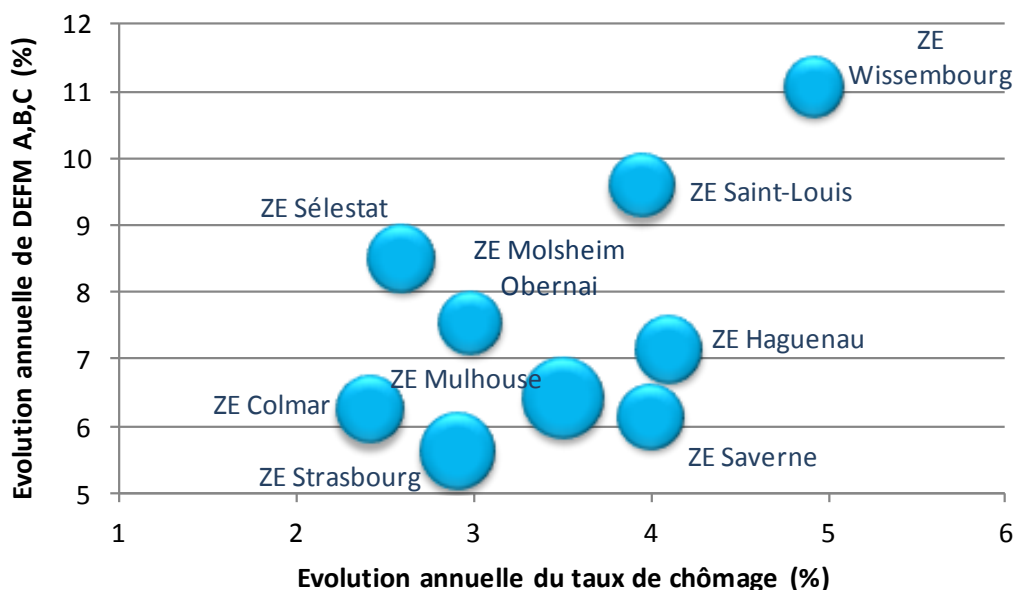
/// LA PART DE DEFM, CATÉGORIE A, DE MOINS DE 25 ANS ET DE PLUS DE 50 ANS FIN SEPTEMBRE 2015 (en %)



Des données publiées mensuellement sont reprises par ailleurs dans le document détaillé du baromètre économique mensuel de l'ADIRA (cf. www.adira.com, rubrique « Observatoire »).

4. L'ÉVOLUTION ANNUELLE DU TAUX DE CHÔMAGE ET DU NOMBRE DE DEFM, CATÉGORIES A, B, C (EN %) AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2015

La taille des points est proportionnelle au taux de chômage au 3^{ème} trimestre 2015 (minimum : 6,4 % pour la ZE Wissembourg ; maximum : 11,8 % pour la ZE Mulhouse).



5. LES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE

Source : Urssaf-Acoss

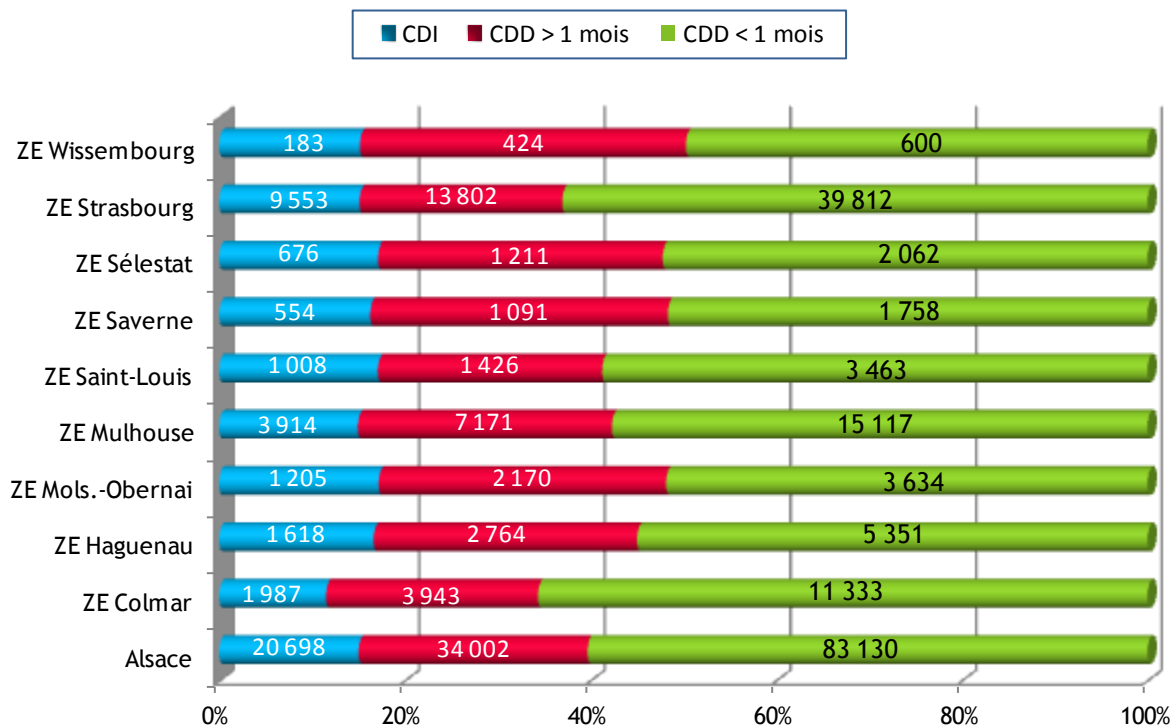
Indépendamment de la durée et de la nature d'un contrat de travail, l'employeur effectue les formalités obligatoires liées à une embauche au moyen de la déclaration unique d'embauche. S'agissant d'une formalité qui est à réaliser au plus tard dans l'instant qui précède l'embauche, cette déclaration traduit une intention d'embauche à très court terme.

En raison de valeurs manquantes ou de retards dans les déclarations, les résultats comprennent un certain nombre d'estimations et sont donc provisoires.

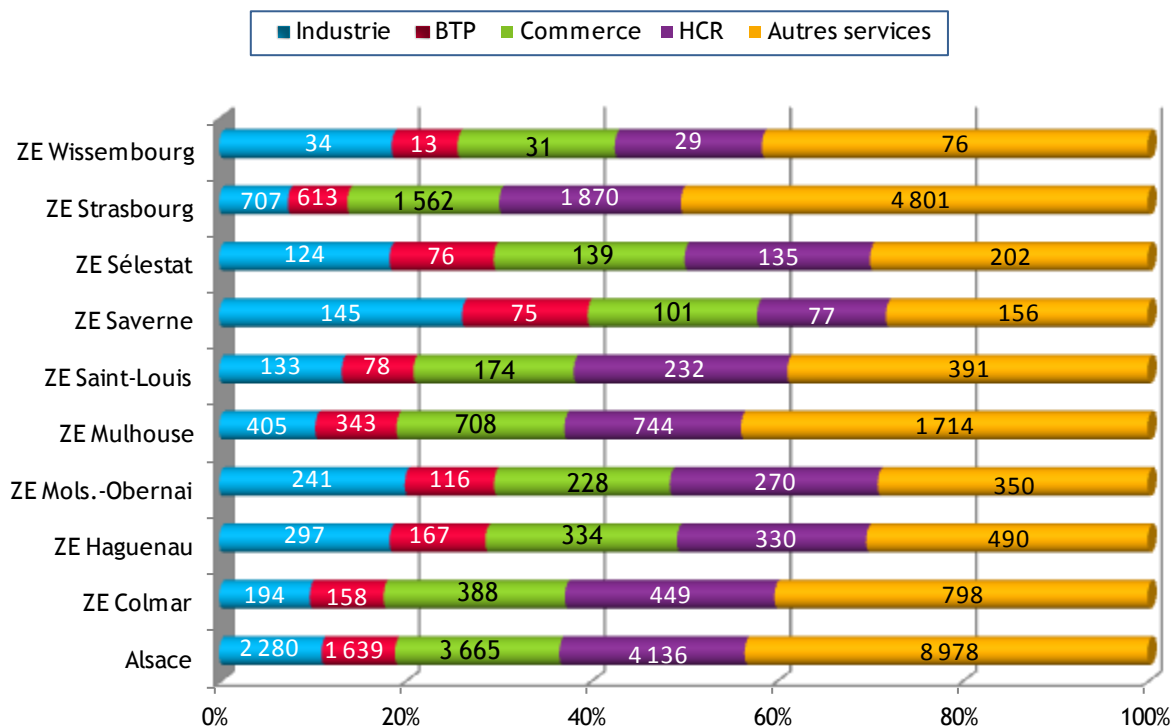
Pour les statistiques relatives à l'emploi et au nombre d'établissements, le champ de l'Urssaf-Acoss couvre les entreprises du secteur concurrentiel qui comprend tous les secteurs d'activité économique sauf les administrations publiques, l'éducation non marchande, la santé non marchande et l'emploi par les ménages de salariés à domicile.

La publication des statistiques des déclarations uniques d'embauche porte sur le champ des entreprises du secteur concurrentiel hors intérim.

/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE PAR TYPE DE CONTRAT AU 3^{EME} TRIMESTRE 2015



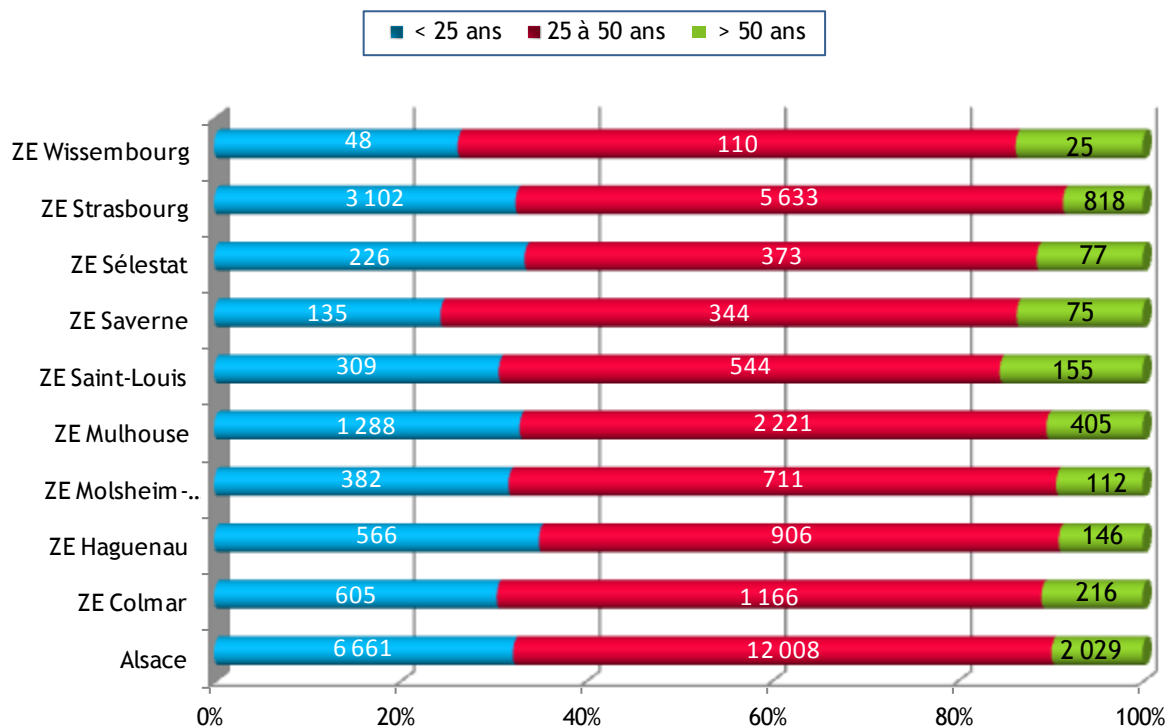
/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR GRAND SECTEUR AU 3^{EME} TRIMESTRE 2015



/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR TAILLE D'ENTREPRISE AU 3^{EME} TRIMESTRE 2015



/// LA RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS D'EMBAUCHE EN CONTRAT À DURÉE INDÉTERMINÉE PAR TRANCHE D'ÂGE AU 3^{EME} TRIMESTRE 2015



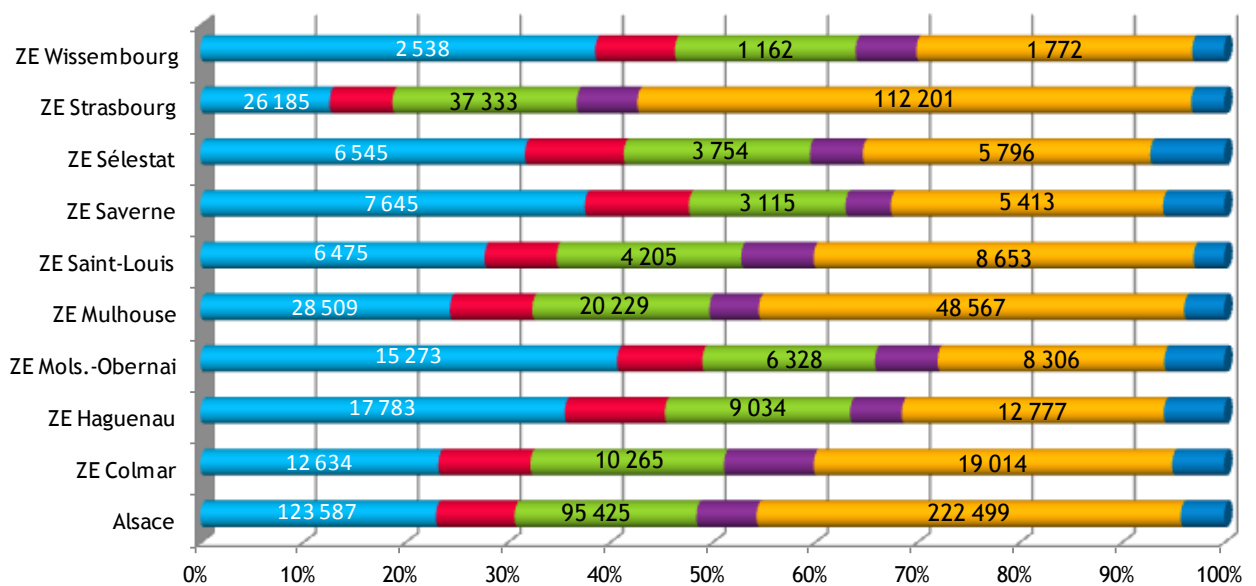
6. L'EMPLOI ET LE NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS

Source : Urssaf-Acoss

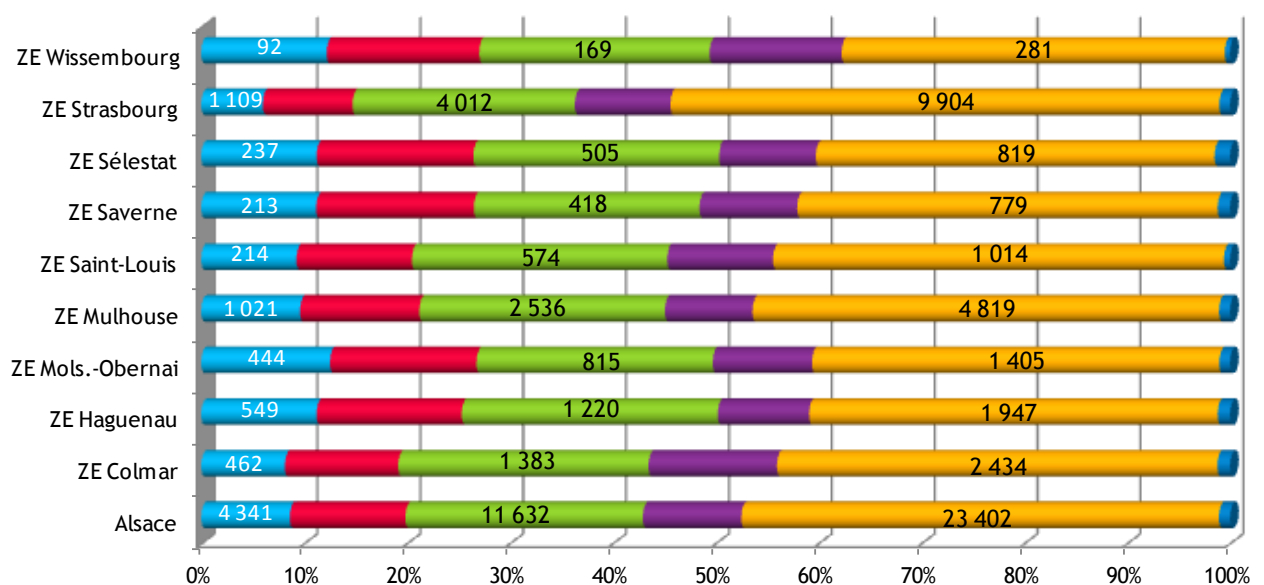
/// LA RÉPARTITION DES EFFECTIFS ET DES ÉTABLISSEMENTS PAR GRAND SECTEUR AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2015



LES EFFECTIFS

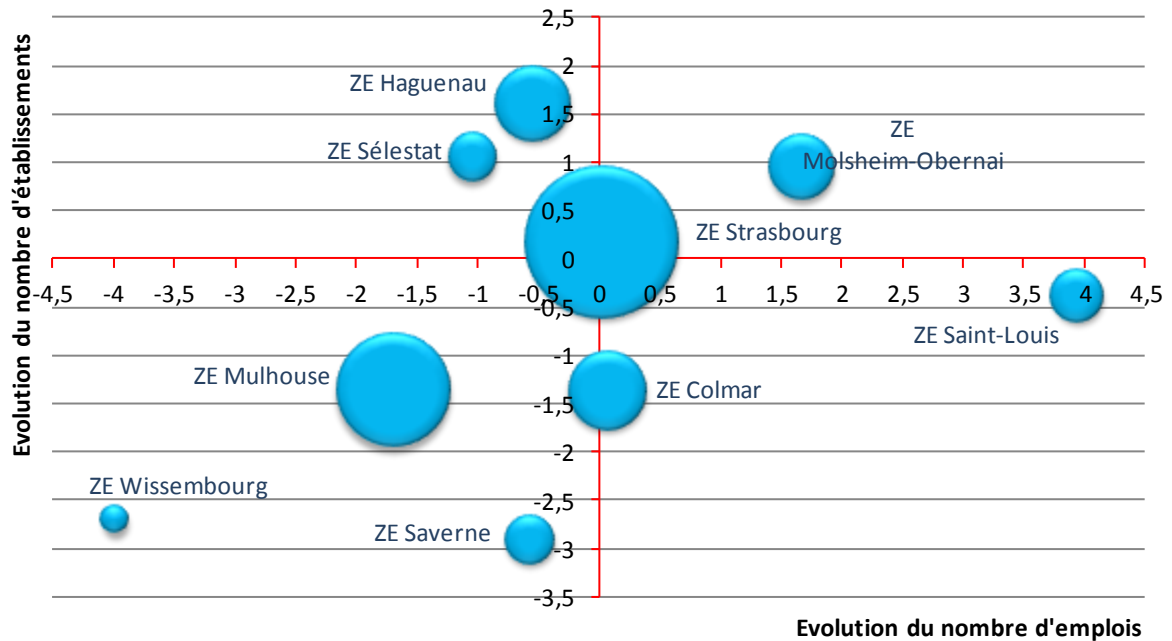


LES ÉTABLISSEMENTS



/// ÉVOLUTION EN % DES EMPLOIS ET DU NOMBRE D'ÉTABLISSEMENTS SUR DEUX ANS (DU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2013 AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2015)

La taille des points est proportionnelle à l'emploi total au 3^{ème} trimestre 2015 (minimum : 6 580 emplois pour la ZE Wissembourg ; maximum : 207 470 emplois pour la ZE Strasbourg).



/// ÉVOLUTION DES EMPLOIS INDUSTRIELS, BASE 100 AU 3^{ÈME} TRIMESTRE 2013

